COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - 1272 Genolier
tél. 022 366 86 30
www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

Conseil communal de Genolier

Genolier, le 27 février 2026

PRÉAVIS N° 82/2026
concernant une demande de crédit complémentaire de CHF 43'240.— TTC destinée à financer, pour moitié, le redimensionnement de la liaison de secours entre Givrins et Genolier

Délégués Municipaux	Gregory Favre, Municipal André Darmon, Syndic
Commissions chargées de l'étude	Commission des Finances Commission Eaux et Égouts

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Au printemps 2023, les Communes de Givrins et de Genolier validaient respectivement les préavis N° 13/2023 et N° 34/2023, relatifs à la demande d'un crédit de CHF 193'430.— TTC destiné à financer pour moitié la pose d'une conduite d'eau sous pression comme liaison de secours entre les Communes de Givrins et de Genolier. Ce projet reprenait un projet de 2020 issu du Plan Directeur de l'EAU (PDDE) des deux Communes mentionnant le besoin de mettre en place une liaison de secours entre les deux Communes.

Depuis, le projet est arrivé au bout de la procédure de légalisation et a obtenu l'accord de l'Office Cantonal de Consommation (OFCO) et de l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA) pour sa réalisation. Il a également fait l'objet d'un appel d'offres conformément à la loi sur les marchés publics. La conduite a été en partie réalisée de manière anticipée sur la Commune de Genolier dans le cadre des travaux sur le chemin des Chevreuils et la route de Châtel afin d'éviter toute réouverture. De même, la conduite dans la zone forêt a été réalisée à l'automne 2025.

Les importantes périodes d'étiage de ces derniers étés, l'évolution et le suivi mieux connu de la source de la Bellangère, la reprise de l'exploitation par les Services Industriels de Nyon et l'adaptation importante qui en découle du système de télégestion de la Commune de Givrins ont incité les Municipalités à réévaluer les besoins et les fonctionnalités de cet ouvrage d'interconnexion. Cette réévaluation met en évidence la nécessité d'augmenter le débit de la pompe, d'ajouter un dispositif de protection contre les coups de bélier et une intégration au nouveau système de télégestion plus important, entraînant dès lors un dépassement des coûts prévisibles.

Dans ce sens et en toute transparence, avant de procéder aux travaux de la chambre, les deux Municipalités souhaitent soumettre ces modifications aux deux Conseils communaux par l'intermédiaire de ce préavis complémentaire.

2. ÉVOLUTION DU PROJET

Le projet initial prévoyait une chambre en béton permettant d'intégrer un dispositif comprenant le système de vanne automatique de type CLA-VAL de la liaison Givrins – Genolier et la mise en place d'une petite pompe dimensionnée pour un débit de l'ordre de 200 L/min, fonctionnant en mode secours ON/OFF par un enclenchement à distance à la demande, système qui ne nécessitait pas de protection contre les coups de bélier puisque ne fonctionnant qu'occasionnellement et sous contrôle.

Le dimensionnement d'une pompe de 200 L/min correspondait à la consommation horaire moyenne du village, permettant d'assurer un appui ou de reremplir un réservoir complémentaire, sans toutefois couvrir à elle seule la consommation en tout temps.
Le suivi de la fourniture d'eau de la source de la Bellangère et de la dépendance croissante à l'eau du lac fournie par la SAPAN montre ces dernières années un recours plus important à cette ressource. De plus, si l'eau fournie dépasse les quotas prévus initialement, le prix de facturation de l'eau est fortement majoré.

Après analyse, notamment avec les Services Industriels de Nyon en charge de l'exploitation du réseau de Givrins, ainsi que les fontainiers de Genolier, il serait préférable de mettre en place une pompe plus grosse de l'ordre de 400 L/min permettant de couvrir le débit des heures de pointe et de reremplir plus rapidement les réservoirs en cas de manque d'eau. Le recours à cette ressource devenant régulier, plutôt qu'occasionnel, doit pouvoir fonctionner de manière totalement autonome par les systèmes de télégestion mis en place sur les Communes, notamment celui de Givrins avec le passage au système Rittmeyer.
Par ailleurs, une exploitation en mode strictement occasionnel, avec enclenchement manuel de la liaison, impliquerait la nécessité d'effectuer des purges régulières de la conduite pour des raisons d'hygiène et de qualité de l'eau potable. Cette solution engendrerait une charge d'exploitation récurrente nécessitant une intervention sur site, ainsi qu'un risque opérationnel en cas d'oubli.

L'automatisation complète de l'installation permet de limiter ces coûts récurrents et de garantir la conformité sanitaire du réseau.
Lorsque l'on recourt régulièrement à une pompe plus grosse en fonctionnement autonome, il devient impératif de l'équiper d'un dispositif anti-bélier afin d'éviter toute rupture de conduite en cas de pannes de courant lors du fonctionnement des pompes. De plus, l'intégration aux systèmes de télégestion est rendue plus complexe par la mise en place du nouveau système de télégestion de dernière génération basé sur les courbes de réservoirs.

Pour permettre la mise en place du dispositif anti-bélier et de la pompe de plus gros débit, la dimension de la chambre enterrée doit être revue à la hausse, ce qui implique un surcoût des travaux de génie civil.

Les deux Municipalités estiment qu'il serait dommageable de réaliser l'installation comme prévu initialement et de risquer à court terme de se retrouver avec un ouvrage trop petit, ne permettant pas son évolution.

Dans ce sens, les Municipalités souhaitent profiter des travaux non achevés pour modifier le projet, agrandir la chambre, prévoir tout de suite la mise en place d'une pompe de 400 L/min et l'intégrer au nouveau système de télégestion des deux Communes en vue d'une simplification de l'exploitation et d'une optimisation ultérieure des apports en eau entre les ressources des deux Communes et l'eau de secours de la SAPAN.

3. COÛT DES TRAVAUX

Le budget prévisionnel a été établi sur la base d'offres rentrées et peut se résumer de la manière suivante :

		Préavis voté en 2023	Montant du budget des travaux 2026	Préavis complémentaire 2026
1	Travaux de génie civil, fouille, chambre de liaison	136'000.—	155'200.—	19'200.—
2	Appareillage conduite, chambre et pompe	97'500.—	121'100.—	23'600.—
3	Télégestion + compteur	44'800.—	58'700.—	13'900.—
4	Serrurerie	5'500.—	5'500.—	0.—
5	Raccordement électrique et télétransmission	13'600.—	27'000.—	13'400.—
6	Honoraires pour étude et direction des travaux	32'100.—	42'000.—	9'900.—
7	Divers et imprévus	29'700.—	29'700.—	0.—
	Total des travaux HT	359'200.—	439'200.—	80'000.—
	TVA 8.1%			6'480.—
	TOTAL DES TRAVAUX TTC			**CHF 86'480.—**
	Part Givrins, ½			**CHF 43'240.—**
	Part Genolier, ½			**CHF 43'240.—**

4. FINANCEMENT

Ce crédit complémentaire de CHF 43'240.– TTC constitue une dépense d'investissement au sens du modèle comptable harmonisé MCH2.

L'investissement sera inscrit au patrimoine administratif et amorti selon les catégories MCH2 applicables aux installations mécaniques et électromécaniques du réseau d'eau, soit sur une durée de 20 ans. L'amortissement annuel s'élèvera à environ CHF 2'162.–.
L'investissement sera financé par la trésorerie courante ou, cas échéant, par le recours à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement autorisé.

Les charges financières seront partagées entre les deux communes et imputées au service des eaux, couvertes par les taxes y relatives, conformément au principe d'autofinancement du service.

5. CONCLUSION

Ce préavis complémentaire permet d'adapter la liaison de secours entre les Communes de Givrins et de Genolier afin de la passer d'une simple liaison de secours à un outil permettant une gestion optimale des ressources en eau des deux Communes. Ce projet permet de gérer les apports mutuels en eau plus flexibles en relation avec les besoins d'exploitation des réseaux actuels et en lien avec l'évolution du climat et des périodes d'étiage de plus en plus importantes.

La non-réalisation de ces adaptations permet une économie à court terme mais risque rapidement d'engendrer des frais plus importants si cette liaison devait être renforcée dans un second temps, raison pour laquelle les Municipalités souhaitent réaliser directement un projet un peu plus conséquent et adapté aux nouveaux besoins.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu — le Préavis N° 82/2026 concernant la demande d'un crédit complémentaire de CHF 43'240.— TTC destiné à financer, pour moitié, le redimensionnement de la liaison de secours entre Givrins et Genolier;

Ouï — les rapports des commissions des Finances et des Eaux et Égouts

Attendu — que ce préavis a été porté à l'ordre du jour

Décide :

1. d'accepter la demande de crédit de CHF 43'240.— TTC destiné à financer, pour moitié, le redimensionnement de la liaison de secours entre Givrins et Genolier;

2. d'accorder un crédit de CHF 43'240.— TTC et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 2 mars 2026 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic : A. Darmon

La secrétaire : D. Jayet

MUNICIPALITÉ DE GENOLIER — CANTON DE VAUD — LIBERTÉ ET PATRIE